Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_026-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 16 février 2026	N° DE L'ACTE : CA- 2026-026

Le lundi 16 février 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : vendredi 6 février 2026

Nombre de membres en exercice : 97 titulaires - 49 suppléants

Présents : 81 – Procurations : 7 – Voix délibératives : 88

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Mickaël CHEVALIER, Gérard VILT, Bruno RICARD, Marie-Christine COTIN, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Patrice GAUTIER, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Christophe OLLIVIER, Philippe GUESDON, Gaétan ACCOH, Yves BRUNET, Quentin RENAULT, Marie-Claire DOUENAT, Marcel ROBERT, Dominique BRIAND, Brigitte BALAY- MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Stella CORBES, René DEGRENNE, Didier DERU, Françoise DESPRES, Yannick HELLIO, Matthieu JOUNEAU, Laurence LE DU-BLAYO, Odile MIEL-GIRESSE, Géraldine LUCAS, Didier SAILLARD, Sandrine DEUTSCHMANN, Jean-Paul GAINCHE, Didier MORAIN, Cécilia DELAROCHE, Mathilde PILLOT, Alain BROMBIN, Isabelle RICHEUX, Jean-René CARFANTAN, Marie-Jeanne DESPRES, Didier MIRIEL, Régis CHAMPAGNE, Sylvie VADIS, Christian GUILBERT, Hervé VAN PRAAG, Daniel FOUERE, Olivier ESTIENNE, Yann GODET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Nicole VILLER, Michel DAUGAN, Anne CHARRE, Françoise LEOST-TREMEL, Dominique PERCHE, Fabrice RIVALLAN, Jean-Louis NOGUES, Ronan TRELLU, Chantal MICHEL, Marie-Madeleine MICHEL, Gilles COUPU, Martial FAIRIER, Dominique RAMARD, Loïc DAUNAY, Jean-Luc LECHEVESTRIER, Michel DESBOIS, Loïc LORRE, Evelyne THOREUX, Olivier NOEL, Didier IBAGNE, Françoise HEDE, Pascal GODET, Cécile METAYE-BRUNET, Jean-Yves JUHEL, Jean-Luc BOISSEL

Conseillers communautaires suppléants présents : Odile DOUILLET-LEFAOU, Jean-Pierre COCO

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Magali ONEN-VERGER pouvoir à Philippe GUESDON, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Michèle MOISAN pouvoir à Hervé VAN PRAAG, Roger COSTARD pouvoir à Sandrine DEUTSCHMANN, André DURAND pouvoir à Daniel FOUERE, Arnaud CARRE pouvoir à Olivier BOBIGEAT

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_026-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 16 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Mission Relations aux délégataires	N° DE L'ACTE : CA- 2026-026
ENERGIE		
Objet : Concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur 2027-2028 - Avenant n°1		

Rapporteur : Monsieur Gérard VILT

Par délibération n°CA-2025-005 en date du 20 janvier 2025, le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération a autorisé Monsieur le Président à signer une convention de concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain, avec la société NGE Concessions.

Ce contrat de concession a une durée prévisionnelle de 27 ans, intégrant une durée fixe d'exploitation du réseau de 25 ans à compter de la mise à disposition de la chaleur par l'Unité de Valorisation Energétique. Cette date est fixée au 14 octobre 2027.

Consécutivement aux premiers mois d'exploitation du contrat, certains points doivent être modifiés ou précisés, il est donc proposé une modification n°1 au contrat portant sur les éléments suivants :

- La mise à disposition du délégataire du foncier nécessaire à la réalisation de la chaufferie appoint secours,
- Les conditions de raccordement des maisons individuelles,
- La notification du montant effectif de subvention du Fonds Chaleur défini par la convention Ademe,
- La mise à jour du règlement de service,
- La précision du planning de réalisation des travaux de premier établissement.

Les autres conditions d'exécution autres du contrat demeurent inchangées.

La modification n'a pas d'incidence financière pour Dinan Agglomération.

Vu les articles L. 3135-1-5°, R. 3135-7 du Code de la commande publique,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu le contrat de concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain, conclu avec la société NGE Concessions.

Vu le projet de modification n°1, et ses annexes, joint à la présente délibération,

Considérant que les modifications ne sont pas substantielles,

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260218-CA_2026_026-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver** les termes de la modification n°1 contrat de concession de service public pour la conception, la réalisation, le financement et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain, conclu avec la société NGE Concessions.
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer ladite modification n°1.

Délibération adoptée à l'unanimité
(Abstention : 1)

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 18 février 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN
AGGLOMÉRATION

Par délégation
Le Vice Président
Alain JAN